

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18395 - 71ÈME ANNÉE

**Un désaveu cinglant pour toutes les politiques menées depuis 70 ans à La Réunion**

**Plus de demandeurs d'emploi que de salariés dans le secteur privé**



Toute loi favorisant les licenciements aggravera encore la crise.

**En septembre 2015, La Réunion comptait plus de personnes inscrites à Pôle emploi que de travailleurs dans le secteur privé. Cette donnée montre l'ampleur de la tâche pour inverser la tendance et relativise toutes les mesures proposées depuis Paris pour placer notre île sur le chemin du plein emploi avec le système actuel.**

Dans le dernier numéro de Talents et Territoires, journal de la CGPME Réunion, daté de mars dernier, l'organisation patronale annonce un chiffre qui interpelle. À la fin de septembre 2015, le secteur privé employait 146.108 personnes. Ce nombre est à comparer à celui donné pour la même date par Pôle emploi : 179.390 travailleurs inscrits à Pôle emploi, dont 136.750 totalement privés d'emploi. Cela signifie que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dépasse celui de celles travaillant dans le secteur privé.

Ce déséquilibre est un bien triste bilan du système en place depuis maintenant 70 ans. Les conséquences sont dramatiques. Le taux de chômage est proche de 30 %, et il dépasse 50 % chez les jeunes. Cette pénurie d'emploi explique la forte proportion de pauvres à La Réunion, avec près de la moitié de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté.

### Loi El-Khomri : danger

Cette information est une nouvelle illustration de la crise qui secoue La Réunion. Elle souligne sa profondeur et l'impossibilité de régler ce problème rapidement, qui plus est dans le cadre actuel.

On ne peut en effet que constater que quelles que soient les mesures prises, le chômage continue de grimper. Dans ces conditions, toute initiative visant à réduire la protection des travailleurs face au chômage ne peut qu'aggraver la situation. C'est justement l'orientation du projet de Loi Travail, qui facilite les licenciements.

### Bilan de 70 ans de néocolonialisme

Tant que le contexte spécifique de La Réunion ne sera pas pris en compte, la situation n'évoluera pas. Cela relativise les annonces contenues dans le rapport Lurel qui doit servir de base à un projet de loi d'orientation pour l'outre-mer. Faute de prendre en compte la poursuite de la croissance démographique, et l'évolution des autres pays de la région dans laquelle La Réunion devra s'intégrer, l'application de ce projet

comme tous les autres qui l'ont précédé produira les mêmes effets.

Cela renforce l'idée d'une rupture avec tout ce qui s'est fait depuis 70 ans, c'est-à-dire depuis l'installation à La Réunion d'un système néocolonial qui a bloqué le développement. Au lieu de mener une politique de désindustrialisation qui a mené à la catastrophe actuelle, d'autres possibilités existent. L'autonomie énergétique, le développement de services dans l'environnement et l'aide à la personne, la recherche de complémentarité avec les pays voisins sont autant de voies qui peuvent être explorées. Elles supposent des responsabilités plus grandes pour les Réunionnais, afin qu'ils puissent notamment négocier des conditions de l'intégration de La Réunion dans son environnement régional.

**M.M.**



# Édito

## La crise des surcapacités



Des ministres, hauts fonctionnaires et représentants du secteur privé de quelque 30 pays, dont la Chine, le Japon, l'Allemagne, l'Inde, le Royaume-Uni et les États-Unis, se réuniront avec des représentants de l'UE, de l'OMC, de l'OCDE et de l'Association mondiale de l'acier le lundi 18 avril à Bruxelles, afin de rechercher des solutions à la crise des surcapacités, dans un contexte d'exportations excessives qui pèsent sur le secteur mondial de l'acier », indique un communiqué de l'OCDE qui précise que « fin 2015, les surcapacités d'acier étaient supérieures à 700 millions de tonnes ; des analyses de l'OCDE estiment que de nouvelles installations devraient produire 47 millions de tonnes supplémentaires d'ici 2018. On s'attend parallèlement à ce que la consommation d'acier ait diminué l'an dernier ». Sur le cours mondial, l'acier a perdu la moitié de sa valeur au cours des cinq dernières années.

L'acier est d'ailleurs la première source de différends traités au niveau de l'Organisation mondiale du commerce. Dans un cas sur trois, les mesures anti-dumping dénoncées concernent ce produit.

La croissance de la population et celle de l'économie ne profite donc pas à un secteur qui est en difficulté, car la demande diminue. L'acier a été avec le charbon la première politique commune menée en Europe. C'était une industrie florissante au cours des Trente Glorieuses en France. Depuis les années 1970, de plans de restructuration en fermetures d'usine, elle a quasiment disparu de ce pays. Seules quelques installations subsistent, ainsi qu'un centre de recherche. Tout cela a été racheté depuis plusieurs

années par Mittal, une société indienne.

D'autres produits sont menacés de subir le même sort, c'est le cas du sucre. La semaine dernière, l'OMS a placé la Journée mondiale de la Santé sous le signe de la lutte contre le diabète. Plus de 400 millions de personnes sont touchées dans le monde, et la maladie progresse très rapidement. La Réunion est un des pays les plus concernés au monde. Le principal facteur responsable de cette maladie est la consommation de sucre. Si à l'échelle du monde se met en place une grande campagne de lutte contre le diabète, alors elle aura des répercussions sur la vente de sucre. Cela remettra en cause les espoirs de croissance de la demande. Ces derniers reposent sur l'idée que la croissance de la population mondiale va s'accompagner d'une plus grande diffusion dans le monde du modèle de consommation occidentale. La conséquence prévisible sera alors le même problème que l'acier, avec une crise de surproduction durable et l'écroulement des prix. L'an prochain, l'industrie sucrière de La Réunion n'aura plus la protection du quota et du prix garanti, pourrait-elle encore trouver des débouchés dans un tel contexte ?

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

# Lettre ouverte à Madame la députée Monique Orphée

**M**adame la députée,

J'ai appris par la presse que vous vous opposiez à l'application immédiate à La Réunion des conventions collectives nationales et prévoyez, en conséquence, un amendement à la loi El Khomri.

Cela ne me surprend pas outre-mesure.

« Je propose, dites-vous, d'appliquer les conventions collectives (nationales) de façon progressive ». Dans un délai de trois ans. Et vous précisez : « ma proposition consiste à relancer le dialogue social (...) en contraignant patrons et salariés à se mettre autour d'une table pour discuter ». Car, dites-vous encore, « il ne s'agit pas de déstabiliser notre système économique en appliquant tout systématiquement »

Permettez quelques observations.

D'abord, cette affaire de l'application des conventions collectives nationales remonte à... 22 ans ! A la loi Perben de 1994 avec son article 16 ! Dès le début, la CGTR, s'y est opposé. Elle a saisi la commission supérieure des conventions collectives, puis est partie en cassation sociale. Sans succès. Probablement à cause de ce « risque de déstabiliser notre système économique ».

Et vous proposez d'ajouter à ces 22 années, trois de plus !!!

Quant à « relancer le dialogue social », il faut au moins reconnaître que les organisations syndicales, dont la CGTR, n'ont pas attendu une loi pour l'engager. L'exemple du BTP est là pour le prouver. Mais, plus précisément dans le secteur de l'automobile, cela fait près d'une vingtaine d'années que les syndicats réclament l'application de la convention collective nationale, et plus de 10 ans que des négociations ont été engagées.

Pour que le lecteur comprenne, dans une convention collective, il y a ce qu'on appelle le « corps », avec notamment la définition des postes, la classification, et puis, les « avenants », et notamment de salaires, qui eux, sont modifiés au fil du temps. (tous les ans)

Ce n'est pas le « corps » qui pose problème mais bien l'avenant de salaires.

Dans l'automobile, le 16 décembre 2002 – il y a 14 ans – un protocole d'accord a été signé sur le « corps »

de la convention. Les discussions sur l'avenant de salaire ont commencé en 2008, il y a sept ans. Elles ont été interrompues du fait des organisations patronales.

On se trouve donc depuis 14 ans dans une situation des plus abracadabrantesques : les ouvriers réunionnais sont classifiés sur la grille de classification de France. Avec les compétences de France. Appliquent, dans leur quotidien, des tâches telles que préconisent les constructeurs français, ainsi que la réglementation européenne en matière de réparation et des normes. La seule différence qui subsiste, ce sont les salaires et les dispositions conventionnelles : ce ne sont plus alors des travailleurs de France ou d'Europe puisque leurs salaires sont « adaptés » voire « spécifiques » : des salaires cocotier quoi !

Est-ce là l'illustration de cette fumeuse « égalité réelle » dont on nous rebat les oreilles ?

J'ajouterai – ce que tout le monde ici connaît d'ailleurs – que le prix des voitures, celui des pièces détachées, les coûts de réparation et autres, eux ne sont même pas « de France » puisque abondés, majorés encore plus que de l'index de correction dont on parle tant ces temps-ci.

Dernier élément : ce ne sont pas les petites entreprises qui bloquent, mais les concessionnaires, et les grands groupes, certainement les plus fragiles et qui connaissent les situations les plus difficiles ! Les pôvres !

Alors, la question se pose de savoir à quoi correspond ce que vous appelez « relancer le dialogue social » ? Il n'y a que deux réponses à cette question :

Soit, il s'agit de mettre en place un échancier, mais pour cela, nul besoin de longues discussions et à plus forte raison d'un amendement à la loi.

Soit, et là, c'est plus grave, il s'agit « d'adapter » la convention collective nationale à ce qu'on appelle la « situation locale ». Pour déboucher sur une convention nationale bâtarde. Pour ne pas dire une convention « nationale cocotier ».

Alors, il faut le dire, franchement.

Votre argumentation renvoie à deux précédents.

Le premier, un « fâcheux précédent ». Il faut en effet savoir que cet

article 16 de la loi Perben a été refusé par toutes les organisations syndicales de la Réunion. A l'exception d'une seule, la CFDT locale, qui a signé un accord interprofessionnel rendant possible cet article 16 de la loi Perben. J'ai enregistré la position affichée par le secrétaire général (national) Bernard Berger. Mais que de gâchis entre temps ! Payé au plus fort par les travailleurs !

Le deuxième, moins fâcheux, c'était la veille de l'élection présidentielle de 1988. Jacques Chirac, jusque-là partisan de la « parité sociale » était opposé à l'égalité du SMIC. Un peu pour les mêmes raisons que vous d'ailleurs. Et là, considérant qu'il avait été induit en erreur par des technocrates prédisant une catastrophe économique et sociale, si d'aventure le SMIC de la Réunion était aligné sur le SMIC de France, changeait son fusil d'épaule et s'engageait à mettre en application la revendication syndicale. Ce qu'il a fait, une fois élu... sept ans plus tard Et, cet alignement du SMIC que d'aucuns redoutaient n'a provoqué aucune catastrophe. Bien au contraire.

Au fond, à vous lire, vous reprenez les mêmes arguments de Jacques Chirac d'avant 1988... près de 30 ans après ! Alors, la question est de savoir si vous, député socialiste et de gauche, êtes capable de cette petite révolution culturelle qu'a faite Jacques Chirac à cette époque. Autrement, ne soyez pas surprise si les travailleurs vous demandent trois années de réflexion et de dialogue pour savoir quoi faire aux prochaines échéances électorales.

**Georges-Marie Lépinay**  
**Ancien secrétaire général de**  
**la CGTR, à la retraite**

## Pitleum Ah-Kang : « On parlait créole là où le chinois était sa langue et le français la nôtre... »



Pitleum Ah-Kang

Ce dimanche 10 avril une foule largement composée de compatriotes d'origine chinoise se massait dans l'église Sainte Jeanne d'Arc du Port. Ils étaient venus nombreux pour un dernier adieu à Monsieur Pitleum Ah-Kang. Ce fut pour moi l'occasion d'écouter un de ses gendres et deux de ses petits enfants nous dire ce que les uns et les autres garderont précieusement de celui qu'ils appelaient affectueusement « Koung Koung », décédé dans la nuit de vendredi.

Né à l'île Maurice le 30 Avril 1919, le jeune Pitleum Ah-Kang avait regagné Moy Yuen, la région chinoise de ses parents à côté de Canton, pour y faire ses études. Bien plus tard, il choisit de venir s'installer dans notre île, au Port. Il y ouvrit une boutique et fonda une famille de sept enfants qui, avec de nombreux petits enfants, lui ont offert d'être un « Koung Koung » particulièrement apprécié. Écoutons les :

« Il était une figure du Port, une personnalité éminente de la communauté chinoise de La Réunion, un voyageur infatigable, un homme politique quand il s'agissait de la Chine.. Pour nous, il était à mille lieues de tout cela. Il était et restera à jamais Koung Koung, notre grand-père. Il était un homme de peu de mots, ceux peut-être qu'il avait du mal à exprimer en français alors qu'il était érudit et parlait « comme les ambassadeurs » dans sa langue maternelle comme me l'a dit une jeune et brillante collègue chinoise que j'avais emmenée chez lui... Mais il parlait avec les yeux et agissait sans trop de mots...

Sa cuisine chantait. Là-dedans, ça frappait sur le ca-

rail, ça tapait, ça frémissait, ça sautait, ça flambait. C'était une cuisine de bruits d'où sortaient son poisson aigre-doux, sa soupe aux holothuriers ou aux ailérons de requin, les nids d'hirondelle, toutes ses soupes, son bouillon sucré de betteraves aux morceaux de gingembre, des délicieux beignets de sésame... La liste est longue »...

Écoutons les encore nous parler de

« sa boutique qui l'ancrait dans sa ville, le symbole de son travail, de son intégration dans la société française... C'était une vraie caverne d'Ali Baba... On y trouvait de tout : des boutons pression aux perruques, des sorbets tamarins ou goyaviers aux punchs Chatel, des chopines de limonades aux savates deux doigts et aux glaces italiennes... Cette boutique, c'était le lieu de toutes les rencontres, celles des marins fraîchement débarqués de tous les coins du monde – ça parlait anglais, chinois, espagnol - côtoyant les soulards, les élégantes femmes musulmanes et leurs robes chatoyantes... avec, le soir, la promesse des bagarres dans la rue une fois le rideau baissé et l'heure d'aller au lit depuis longtemps dépassée... ».

Et puis, prise parmi cent autres, cette dernière image :

« Koung Koung, c'est aussi la confluence des cultures. On parlait créole là où le chinois était sa langue et le français la nôtre... ».

J'ai grandi au Port et j'ai donc, tout jeune, connu moi aussi cette « boutique Ah-Kang » où l'on pouvait, au cœur de la ville, trouver de tout parce que le maître des lieux savait anticiper sur les besoins et les envies des habitants. J'ai connu cette boutique où nos parents payaient à la fin du mois tout ce qui était noté sur « le petit carnet » de chaque famille. J'ai plus d'une fois entendu Monsieur Ah-Kang nous distiller les règles du savoir vivre ensemble. J'ai pu écouter ses conseils qui reposaient sur de captivantes images et pour nous expliquer la valeur de ces multiples tableaux qu'il avait ramenés de la terre de ses ancêtres. Oui, je puis confirmer que « Koung Koung » était vraiment porté par le souci de nous montrer que le monde sera demain un grand village et que, même si nos tailles, nos situations sociales ou la couleur de notre peau pouvaient être différentes, nous sommes des hommes et des femmes nés pour apporter notre part dans la construction d'une même fraternité entre celles et ceux qui peuplent notre Terre. Et sans doute a-t-il aidé nombre de citoyens de là-bas à avancer eux aussi sur la voie de cette réflexion, lui auquel s'adressaient plus d'une institution locale lorsqu'il fallait un interprète pour accueillir une délégation chinoise en visite dans notre île.

Ce n'est donc pas par hasard si, comme tant d'autres de ma génération, j'avais pour lui le respect et l'admiration que l'on porte aux grands de ce monde.

**Raymond Lauret**

# Oté

## Dabitid, banna, lo kèr lé larz konm in fèy lo tin !

*Kan ni argard zalantour d'nou ousinonsa in pé partou, dann rolasyon travay, ni pé pa di bann patron lé zénére pou de vré èk travayèr. An zénéral, banna néna plito lo zié pli gran k'lo vant, o plis néna o plis i vé an awar. Dérnié tan nou la vi ankor komansa banna lé gourman, é komansa san fé dézord, zot i fé fason pou byin kashièt zot larzan. Konm sa minm bann zournalis la dénish in pé lèr la. Néna osi sak i bar an misouk èk in rotrèt shapo.*

*Pwatan i ariv tanzaot trouv inn-dé néna bon kèr. Mi sort antann lèr la in gro patron in bwat lasiranss, in bèl bwat minm, avan alé la rotrèt lo patron la desid partaz in pé larzan èk bann travayèr. Konm i prétan nora pou tout, 8000 salarié, néna an Ind, an Italie, an Éspagn, vik sé in bwat intèrnasyonal, an Frans, dan lo nord, banna té atan pa, lé vré nou na pwin tro labitid war sa.*

*Lo patron i di pou rézon si li néna pou gaté zordi sé par rapor lo travay de shakinn é konm rokonésans li dwa romérsié inn é lot. Néna lé sirpri, i prétan dir lé pokor rant dan lé koutim an Frans. Minm moman ousa an frans banna i rod manière pou raz la pint touzour èk la lwa El-konmri, lé vré lé sirpronan, dabitid, banna, lo kèr lé plito larz konm in fèy lo tin. Lé rar mé néna ankor konm i di !*

**Justin**

**« In vyé véra i frot pa avèk z'épine sitron » - In kozman po la rout**

Lé ga, sa in provèrb kréol rényoné é si mi kalkil in pé dsi lo fonn l'afèr mi romark sak la invant sa i koné bien la psikoloji bann z'animo sansa li l fé konmsi. Fransh vérité, sa i vé dir in vyé véra i fons pa d' po gid aou dann la vi. Si in pyé sitron gran z'épine. Sa vé dir li éskiv pars li koné k'sa i sa donn a-li dézagréman ! Sans prop, dizon ké lé vré ! Mé dann sans figiré kosa sa i vé dir ? I vé dir avèk lo tan ou i fini par konète kosa lé bon pou ou é kosa lé pa bon... kosa va fé aou d'bien é kosa va donn boubou out kor. Dsi la késtyonn fizik, dsi la késtyonn moral, dsi la késtyonn la vi dann la sosyété. Plis ou i viéyi, plis ou lé sansé an avoir l'épèryans é l'espèryans na poin arien k'i ranplas in kapital konmsa.